

Autorité de la concurrence : Benoît Cœuré est nommé président de l’Autorité de la concurrence

Par décret du Président de la République du 20 janvier 2022, publié le 21 janvier au Journal Officiel, Benoît Cœuré est nommé président de l’Autorité de la concurrence après avoir été auditionné par les chambres en charge des affaires économiques de l’Assemblée nationale et du Sénat, lesquelles ont approuvé sa candidature.

Première déclaration de Benoît Cœuré : *“La politique de la concurrence, j’en suis convaincu, est un puissant levier au service du pouvoir d’achat et de la compétitivité de nos entreprises et je tenais à vous dire à quel point je suis honoré et enthousiaste de diriger cette belle institution qui devra relever dans les prochaines années de nombreux défis et jouer pleinement son rôle au service de l’économie française.”*

Il succède à Isabelle de Silva qui a rejoint le Conseil d’État en qualité de présidente adjointe de la Section sociale, au terme d’un mandat de 5 ans.

Le collège et l’ensemble des collaborateurs de l’Autorité s’unissent pour lui exprimer leur gratitude et saluer à l’immense travail qu’elle a accompli au service de l’institution ainsi que les profondes réformes qu’elle a impulsées sous son mandat.

L’Autorité tient également à adresser ses vifs remerciements au vice-président Emmanuel Combe qui a assuré l’intérim entre mi-octobre 2021 et ce jour.

L’intégralité du communiqué est à retrouver ici.